



Les dessous des discours sur la fracture numérique

Éric George, professeur, département de communication, Université d'Ottawa ; chercheur, Groupe de recherche interdisciplinaire sur la communication, l'information et la société (GRICIS), courriel : eric.george@uottawa.ca

Résumé

Depuis la deuxième moitié des années 90, la « fracture numérique » a fait l'objet de nombreux discours parmi les acteurs sociaux. Dans le cadre de recherches menées sur des rapports officiels, nous avons constaté que la fracture numérique était souvent appréhendée du simple point de vue de l'accès aux équipements, les questions relatives aux différents types d'usages étant généralement ignorées. Nous nous intéressons cette fois aux discours produits dans le cadre du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Nous verrons que dans le contexte caractérisé par la libéralisation et l'internationalisation des marchés, ces discours sur la fracture numérique font la promotion du développement des usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) et que ce sont les dispositifs techniques et les entreprises privées qui occupent les rôles de premier plan dans cette soi-disant nouvelle société. Nous verrons également que certaines composantes de la « société civile » adoptent un point de vue un peu différent à propos de ce partenariat public-privé et de la place de la technologie en tant que finalité mais sans vraiment remettre en cause la place centrale des TIC dans nos sociétés.

Abstract

Since the second half of the 90's, social actors have produced numerous discourses about the « digital divide ». In previous research, we have noted that digital divide is considered from the single point of view of the access to equipments. Issues related to different kinds of uses are generally ignored. In this paper we analyze discourses about digital divide produced in the World Summit on Information Society (WSIS). We will see that in the context of liberalization and internationalization of markets numerous discourses about digital divide promote the development of the uses of information and communication technologies (ICTs) and assume that technical devices and private firms must play a crucial role in the so-called new society. We will see also that some members of « civil society » adopt a slightly different point of view relatively to the public-private partnership and to the role of technology as a finality but without calling into question the central role of ICTs in our societies.

Mots-clés : fracture numérique, discours, libéralisation, partenariat public-privé, déterminisme technique

Key words: digital divide, discourses, liberalization, public-private partnership, technical determinism.



Depuis le déploiement d'internet dans les sphères professionnelle et domestique au cours de la deuxième moitié des années 90, la « fracture numérique » a fait l'objet de nombreux discours de la part des acteurs sociaux, institutions publiques et parapubliques, organismes nationaux et internationaux, organisations non gouvernementales et groupes militants représentant la « société civile »¹. Elle est même devenue l'une des expressions les plus répandues lorsqu'il est question d'inégalités au sujet d'internet et de politiques visant à y remédier. Comme l'écrivent Alain Rallet et Fabrice Rochelandet, « la fracture numérique semble aujourd'hui une dimension obligée de la rhétorique des institutions » (2003, p.2). Mais derrière cet emploi répété, retrouve-t-on les mêmes positions, ce qui témoignerait d'une certaine convergence de vues sur la question des inégalités face à internet et sur celle des remèdes à y apporter ? Ou les avis sur ces sujets sont-ils vraiment distincts les uns des autres, l'expression ayant alors un contenu fortement polysémique ? Telles sont les questions que nous nous posons dans le cadre de cette recherche. Dans un premier temps, nous avons constaté à l'analyse de documents d'agences canadiennes, québécoises et internationales que, le plus souvent, la « fracture numérique » est appréhendée du « simple » point de vue de l'accès aux équipements et que les questions relatives aux différents types d'usages sont généralement ignorées² (2003).

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressé aux discours sur la fracture numérique dans le contexte du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui a eu tout d'abord lieu à Genève en décembre 2003 et qui doit se poursuivre à Tunis en novembre 2005 sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ce sommet a constitué un moment intéressant afin de pouvoir se faire une opinion sur les positions des acteurs sociaux présents, la fracture numérique ayant été placée au centre de l'agenda par les responsables de l'UIT. Nous avons donc lu les documents produits à cette occasion ainsi que d'autres rapports rédigés par des instances internationales – le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (ou GEANT³), l'ICT Task Force⁴ et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – pendant les mois précédant les deux sommets. Nous allons voir dans ce texte que dans le contexte caractérisé par la libéralisation et l'internationalisation des marchés, ces discours sur la fracture numérique font la promotion du développement des usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) et que ce sont les dispositifs techniques et les entreprises privées qui occupent les rôles de premier plan dans cette soi-disant nouvelle société. Ceux-ci visent à promouvoir l'avènement d'une soi-disant nouvelle société dans une perspective qui met l'accent sur les rôles centraux des dispositifs

¹ L'expression de société civile nous semble ambiguë, d'où l'emploi de guillemets. La difficulté est sans doute liée au fait que le terme a changé de signification au fil du temps. Au cours des siècles passés, la société civile était entendue comme l'ensemble des rapports sociaux hors-État définis par et à travers la sphère marchande de la société bourgeoise. Elle avait donc une dimension économique forte. Si on maintient ce schéma, l'analyse repose alors sur la relation entre société civile et État, celle-ci ne devant d'ailleurs pas être uniquement envisagée en termes d'opposition car ces deux référents ne sont jamais complètement séparés mais s'interpénètrent à des degrés divers. Toutefois, on en vient maintenant à considérer que la société civile n'est pas non plus le marché. On retrouve alors une triade composée de l'État, des entreprises (le marché) et de la société civile. Cette distinction est intéressante mais pose problème car un nombre croissant d'entreprises créent et financent des organismes non lucratifs. Où faut-il les situer ? Par ailleurs, les lobbies commerciaux tels que les chambres de commerce et les associations de banques défendent des intérêts marchands, même si ces organisations elles-mêmes ne produisent ni biens, ni services. Pour sortir de cette ambiguïté, il nous semble pertinent de distinguer, à l'instar de Jan Aart Scholte (2001), trois catégories d'organismes membres de la société civile en fonction de leurs objectifs, conformistes, réformistes ou radicaux ; tout en sachant que ce travail de distinction est parfois difficile.

² Pourtant, il serait plus pertinent à des fins d'analyse d'employer la notion au pluriel, la « simple » fracture numérique d'un point de vue quantitatif pouvant cacher une pluralité de fractures peut-être moins facilement analysables mais tout aussi importantes.

³ Plus connu sous l'expression anglaise de Digital Opportunity Task Force (DOT Force). Il a été créé lors du sommet du G8 qui a eu lieu en juillet 2000 à Okinawa au Japon et qui s'est vu confier la mission de fournir une expertise sur les enjeux des télécommunications et de la société de l'information aux chefs d'États et de gouvernements des pays les plus riches de la planète.

⁴ Créée par l'Organisation des Nations-Unies en mars 2001 à la demande du Conseil économique et social afin de réfléchir sur la place des TIC au service du développement.



techniques et des entreprises privées⁵. Nous verrons également que certaines composantes de la « société civile » représentées lors du sommet adoptent un point de vue un peu différent à propos de ce partenariat public-privé et de l'appréhension de la technologie en tant que finalité mais sans vraiment remettre en cause la place centrale des TIC dans nos sociétés.

Les justifications des politiques consacrées à la fracture numérique : logique économique et déterminisme technique

La lecture des documents nous a tout d'abord amené à constater que si l'expression de « fracture numérique » est largement mobilisée depuis qu'Internet s'est développé, du moins au sein des pays les plus riches de la planète, c'est notamment parce que les TIC sont considérées comme tenant un rôle croissant dans nos sociétés, surtout d'un point de vue économique. L'OCDE constitue sans doute l'organisme international qui reflète le mieux cette position. Selon ses experts, il n'est plus de mise de douter de l'avènement d'une société de l'information reposant sur les TIC et le savoir. Ainsi, dans un rapport intitulé *Perspectives des technologies de l'information* (OCDE, 2002), on peut lire que les TIC « jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie. [Elles] sont de plus en plus omniprésentes, et les industries et les pays retirent des avantages croissants de leurs investissements réguliers dans les TIC et de l'utilisation plus largement répandue de l'Internet » (ibid., p.3). Certes, il est mentionné que depuis la dernière étude publiée en 2000, la prétendue « nouvelle économie » s'est largement effondrée mais la croissance devrait persister malgré les « profondes transformations intervenues dans le paysage économique » (ibid.). Le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies tient le même type de discours. Son président, Peter Harder a déclaré à l'occasion d'une réunion spéciale de l'assemblée générale des Nations unies portant le 17 juin 2002 à New York sur les TIC et leur rôle en matière de développement que dans l'environnement actuel, l'accès au savoir et à l'information devenait une condition essentielle au développement humain moderne. « Dans ce contexte, les TIC sont de plus en plus reconnues, non pas seulement comme un secteur économique clé, mais bien plutôt comme un outil habilitant essentiel à la modernisation économique et comme moyen d'enrichissement social, culturel et civique. En effet, le débat sur l'importance de mettre les TIC au service du développement estompe de plus en plus le dilemme qui nous obligeait à nous demander s'il est plus important d'améliorer l'accès des citoyens aux ordinateurs ou aux antibiotiques, s'il est plus important de mettre à niveau l'infrastructure des TIC ou d'améliorer l'alimentation en eau potable. Au lieu de mettre en concurrence ces objectifs stratégiques, les TIC constituent un puissant instrument pour les atteindre » a-t-il précisé (GEANT, 2002). Les mêmes idées sont présentes dans la déclaration de principes qui a été adoptée à la fin du sommet de Genève en décembre 2003. Le 67^e et dernier point de la déclaration précise que « nous entrons dans une ère nouvelle qui offre des possibilités immenses, celle de la société de l'information et de la communication élargie entre les hommes. Dans cette société naissante, l'information et le savoir peuvent être produits, échangés, partagés et communiqués au moyen de tous les réseaux de la planète » (SMSI, 2004a, p.11). On retrouve encore un langage voisin au sein de l'ICT Task Force. Dans son deuxième rapport annuel paru en 2004, ses membres défendent l'idée selon laquelle les TIC sont devenues l'épine dorsale de l'économie de l'information globale et ont permis l'avènement de la société de l'information. Cette dernière est présentée comme un nouveau paradigme qui repose sur une organisation sociale non-hiérarchique, dont les composantes sont toutes connectées horizontalement grâce au réseau et qui

⁵ À ce sujet, Jean-Guy Lacroix propose de distinguer trois types de discours : (1) le discours « prospectif (ou préfiguratif), dont la finalité est idéologique et politique et dont le but est de convaincre la population en général de la nécessité de la nouvelle technologie pour assurer l'avenir et le progrès de la société » ; (2) le discours promotionnel, dont la finalité est économique et commerciale et dont le but est de convaincre la clientèle visée de l'utilité, des avantages et de l'efficacité supérieure de la technologie proposée ; (3) le discours prescriptif, au sens strict du terme, dont la finalité est organisationnelle et éducative et dont le but est d'initier l'utilisateur aux utilisations prévues » (1994, pp. 149-150).



collaborent ensemble en poursuivant des objectifs communs. Les TIC sont alors considérées comme le système nerveux de ce nouveau paradigme (ICT Task Force, 2004, p.20).

L'OCDE affirme qu'il est nécessaire de diminuer les inégalités en termes d'accès à Internet pour rendre le système économique plus efficace. Certes, les TIC « offrent la promesse de nouveaux débouchés pour les entreprises et de nouvelles possibilités d'emploi ainsi que de gains de productivité accrus » mais cette promesse ne peut être valable que si les compétences existent en la matière. « Les pays de l'OCDE sont confrontés au double défi qui consiste d'une part à veiller à ce que la croissance des nouvelles industries et activités ne soit pas bridée par des pénuries de qualifications ou des inadéquations de l'offre et de la demande d'emplois et, d'autre part, à faire en sorte que la population dispose des connaissances nécessaires pour maîtriser les compétences de base en TIC que ces transformations exigent » peut-on lire dans le rapport (OCDE, 2002, p.9). Comblar le fossé numérique apparaît donc clairement lié à des nécessités d'ordre économique : « Les gouvernements des pays membres de l'OCDE comprennent combien il importe de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et prennent de plus en plus des mesures pour appuyer les efforts des entreprises. Les compétences professionnelles en TIC sont importantes pour la croissance du secteur en général, mais elles sont aussi de plus en plus nécessaires dans l'ensemble de l'économie » (ibid., p.13). Comblar le fossé numérique devient même urgent. Mais si des politiques sont menées dans ce sens, le futur devrait être radieux. Ainsi, la déclaration de principes qui a conclu le sommet de Genève prédit que « si nous prenons les mesures nécessaires, tous les habitants de la planète pourront bientôt édifier ensemble une nouvelle société de l'information fondée sur les savoirs partagés, sur une solidarité mondiale et sur une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples et les nations. Nous ne doutons pas que ces mesures ouvrent la voie à l'édification d'une véritable société du savoir » (SMSI, 2004a, p.11).

En dehors du discours à forte dominante économique que nous avons résumé ci-dessus, il faut bien admettre que les arguments visant à expliquer la finalité des politiques consacrées au fossé numérique sont quasiment absents des textes lus. L'accent est beaucoup plus souvent sur les moyens à mobiliser que sur les fins à poursuivre, ce qui témoigne que l'approche dominante relève d'un certain déterminisme technique. Auprès de bon nombre de représentants du pouvoir politique, il semble en effet qu'il soit dorénavant « dépassé » de discuter de la pertinence même de considérer la fracture numérique comme un sujet politique prioritaire. Comme Edna F. Einsiedel et Melissa P. Innes l'ont expliqué au sujet des travaux de la DOT Force, il s'agit essentiellement de s'interroger « sur le comment et sur le quand connecter les communautés situées dans le sud, plutôt que de se demander pourquoi faire, que faire précisément, dans quelles conditions et avec quelles conséquences » (2000). Or, si une plus grande appropriation des TIC et surtout d'Internet reste une nécessité et est inséparable d'une lutte amplifiée pour la réduction de la fracture numérique, certaines réalités propres par exemple au continent africain rappellent que là n'est pas la priorité des priorités dans la perspective du développement, ainsi que le mentionne Ndiaga Loum (2003). Leslie Regan Shade et Marita Moll notent que d'autres thèmes liés à la fracture numérique et cruciaux, comme l'investissement en ressources éducatives à des fins d'alphabétisation, ont été peu abordés pendant le sommet de Genève et qu'aucune interrogation n'a été posée sur la pertinence même de considérer les TIC comme des outils appropriés pour participer au développement. On retrouve ici le même discours qu'au sein de la DOT Force. Dans les deux cas, dans le cadre du paradigme de la modernisation, le développement est synonyme de technologie (Shade, 2004). Alain Rallet et Fabrice Rochelandet aboutissent aux mêmes conclusions lorsqu'ils écrivent que « l'accès aux équipements et aux infrastructures est souvent présenté comme une fin en soi. Or les TIC ne sont que des instruments. Leur impact sur les performances et le bien-être social dépend de leur utilisation effective » (2003, p.17). Quant à Mark Warschauer (2002), il montre de son côté que les technologies peuvent apporter des améliorations sociales mais que l'accès n'est pas l'élément le plus important afin de résoudre la fracture numérique. Premièrement, la résolution de la fracture numérique ne peut se faire indépendamment de celle



d'autres problèmes comme l'analphabétisme. Deuxièmement, il faut tenir compte de la capacité des usagers de développer des pratiques qui leur apparaîtront socialement significatives. Troisièmement, les dispositifs techniques ne peuvent jamais résoudre tous les problèmes, le contexte social de leur introduction ayant toujours une place centrale dans la façon dont ils sont appropriés.

Les moyens mis en œuvre pour combler le fossé numérique : l'« incontournable » partenariat public-privé

Ainsi que nous l'avons écrit ci-dessus, les documents lus mettent plutôt l'accent sur les moyens à mettre en œuvre pour combler le fossé numérique. À cette question, une réponse domine largement dans les documents lus : le partenariat public-privé. Or, la tendance à moyen terme est plutôt à la libéralisation des marchés et à l'ouverture aux capitaux privés. L'OCDE y voit d'ailleurs une raison principale qui devrait expliquer la poursuite d'une croissance forte dans les services. « Cette tendance devrait se maintenir à mesure que les services seront davantage déréglementés et soumis à la concurrence, que la libéralisation des échanges se poursuivra et que la part des services marchands dans l'activité économique augmentera » (OCDE, 2002, p.5). En conséquence, ce partenariat doit forcément accorder le rôle principal en termes de recherche, de développement et de formation aux entreprises privées. Les États sont d'ailleurs bien d'accord pour leur accorder la suprématie car leur objectif consiste à attirer un maximum d'investissements chacun de leur côté. Marc Raboy et Normand Landry ajoutent que « ce désir de plaire aux entreprises privées se fait d'autant plus manifeste que certains États, en particulier les premiers concernés par la fracture numérique, ont un besoin urgent d'investissements directs » (Raboy et Landry, 2004, p.34). L'UIT adopte le même point de vue. Dans un document introductif à la première réunion préparatoire au sommet de Genève, la route vers le succès est présentée comme impliquant la participation du secteur privé, la libéralisation des marchés et la création d'agences de réglementation indépendantes (SMSI, 2002a). Ceci n'est guère surprenant quand on sait que l'UIT a pour rôle traditionnel de coordonner et gérer le développement des infrastructures des télécommunications, de mettre sur pied des normes et des critères de compatibilité, de stimuler le secteur privé, notamment en matière d'investissements. Le poids du secteur privé au sein même de l'organisation est important, Marc Raboy et Normand Landry notant que les firmes ont le droit d'assister aux réunions de l'organisation si elles ont les moyens financiers de payer les frais de cotisation. Non seulement elles participent aux discussions mais en dehors des questions statutaires et conventionnelles relatives à l'UIT, elles ont aussi un droit de vote (2004, p.181). Ce partenariat public privé cache en fait le rôle croissant des entreprises privées. Leslie Regan Shade remarque d'ailleurs que le secteur privé a vu son rôle renforcé dans le cadre du plan d'action de Gênes qui a fait suite au rapport de la DOT Force. Les gouvernements ont été invités à « créer une atmosphère favorable aux initiatives du secteur privé : un environnement dérégulé et favorable à l'implantation des technologies de l'information (TI), la promotion de marchés ouverts et compétitifs, la protection des droits en matière de propriété privée, la facilitation du commerce électronique au-delà des frontières, la libéralisation continue du secteur de l'industrie des télécoms et des services liés à travers la promotion d'une Organisation mondiale du commerce forte, le renforcement de la confiance du consommateur à travers les lignes directrices de l'OCDE, la protection de la vie privée ainsi que les efforts à l'échelle internationale pour lutter contre le cybercrime⁶. Le secteur privé apparaît donc comme le grand bénéficiaire de ce partenariat. Le développement de ce dernier doit permettre au secteur privé de pénétrer tous les secteurs d'activité, y compris ceux qui ont pendant

⁶ Traduction libre du texte suivant : « to create the most conducive atmosphere for private-sector initiatives : an unregulated and thus 'IT friendly' environment, the promotion of competitive and open markets, the protection of intellectual property rights, the cross-border facilitation of e-commerce, the continued liberalization of the telecom industry and related services through the promotion of a strong World Trade Organization, the protection of consumer trust through OECD guidelines and privacy protection, and international efforts in fighting cybercrime » (2003, p.102).



longtemps été régis par des institutions publiques et par des principes liés à la notion de service public dans de nombreux pays. Il s'agit ici de contribuer à l'édification d'un nouveau système de régulation post-fordiste qui repose sur la marchandisation d'un nombre croissant d'activités humaines. Tous les secteurs sont touchés, l'éducation y compris dans le cadre de la Global eSchools and Communities Initiative (GeSCI)⁷. Cette dernière a pour mission de favoriser l'utilisation des TIC dans le développement de l'éducation dans les pays du sud grâce à une collaboration avec des gouvernements locaux, des entreprises du secteur privé et des organisations de la société civile. Grâce au renforcement de l'infrastructure réseautique éducative, les communautés locales pourront avoir un plus grand contrôle sur leur avenir grâce aux facilités en matière de transmission d'information et de savoirs, tant locaux que globaux, peut-on lire dans le rapport de l'ICT Task Force, les auteurs ajoutant que les communautés pourront alors bénéficier de tous les programmes en e-santé, en e-gouvernement, et en e-démocratie (ICT Task Force, 2004, p.12-13).

Or, l'idée d'un partenariat qui reposerait largement sur les entreprises privées pose problème car elle suppose vraie une hypothèse pourtant discutable : à savoir que les acteurs sociaux – entreprises privées, pouvoirs publics et organisations de la société civile – adoptent des stratégies et des tactiques forcément compatibles les unes avec les autres. Les logiques qui encadrent les activités des différentes catégories d'acteurs sociaux ne seraient donc pas contradictoires les unes avec les autres. Prenons l'exemple du secteur de la santé qui est particulièrement intéressant parce qu'il est directement lié à la vie de l'espèce humaine et parce qu'il fait partie de ceux qui sont concernés par les discours sur la nécessité d'y répandre largement les TIC. Désormais, pour combattre le SIDA, les fabricants indiens de médicaments génériques proposent une trithérapie qui repose sur des médicaments de qualité reconnus par l'Organisation mondiale de la santé pour moins de 10 euros par mois, alors que dans les pays occidentaux, le prix doit être au moins multiplié par 50. Néanmoins, ces médicaments sont restés indisponibles dans la plupart des pays du continent africain à cause de l'opposition des grandes firmes transnationales. Ces dernières affirment que sans les retombées financières liées aux brevets, il deviendrait impossible de mener des recherches innovantes. Pourtant, sur 300 milliards de dollars dépensés en 2003 au niveau mondial en médicaments sous brevet, 40 milliards seulement ont été consacrés à la recherche. 50 milliards ont été distribués aux actionnaires et la somme la plus importante, 90 milliards, a été dédiée au marketing. De plus, moins de 1% des médicaments mis au point dans les laboratoires privés au cours des vingt dernières années ont concerné les maladies des pays en développement. La conclusion de l'association Act Up Paris est tranchante : « les profits d'une poignée de multinationales [bénéficient] d'un monopole de 20 ans sur l'exploitation des médicaments, tandis qu'ils en restreignent l'accès à la vie aux seuls malades solvables » (Act Up, 2004). Cet exemple témoigne bien du fait que la logique de mise en valeur du capital n'est pas « naturellement » compatible avec des politiques prônant l'égalité de traitement entre êtres humains. Mais de cela, il n'est presque nullement question dans les rapports étudiés. Un seul bémol a été apporté dans celui de l'ICT Task Force. Dans certaines situations, lit-on, il pourrait y avoir une absence de marché rentable, ce qui entraînerait le désintérêt des entreprises privées. Cet élément d'analyse est abordé dans le contexte des pays du Pacifique en Asie du sud qui sont passés de la cinquième à la septième place en termes de densité de télécommunications. « Le problème est en partie lié au fait que, dans le cadre de ces petits marchés domestiques, l'introduction d'opérateurs de téléphonie mobile formant un marché concurrentiel n'a pas toujours été viable »⁸. Dans ce cas et seulement dans celui-ci, une intervention plus directe des autorités politiques sera envisageable. Ne verra-t-on pas là avec le PPP une nouvelle version de l'adage « privatiser les profits et nationaliser les

⁷ lancée en décembre 2003, lors de la première phase du sommet. Ce projet conjoint entre le Working Group on Human Resource Development and Capacity-building et le Working Group on Low-cost Connectivity and Access a pour partenaires les gouvernements du Canada, de l'Irlande, de la Suède et de la Suisse ainsi qu'une entreprise privée, McKinsey & Company.

⁸ Traduction libre de : Part of the problem is that, with small domestic markets, the introduction of competing mobile operators has not always been viable. » (ICT Task Force, 2004, p.7-8).



perles ». N'est-il d'ailleurs pas révélateur que dans la documentation produite par les dirigeants d'entreprises privées avant la tenue du sommet de Genève, il ne soit pas question du tout de fracture numérique ? (SMSI, 2002b).

Mettre autant l'accent sur le partenariat public-privé revient à évacuer complètement toute idée relative au conflit entre acteurs sociaux. On retrouve ici l'un des éléments de l'analyse que Vincent Mosco (1998) a fait sur la société de l'information. Il a notamment remarqué que les propos sur celle-ci relèvent du discours mythique au sens où, selon Roland Barthes (1972 [1957]) ce dernier parle de choses en les rendant innocentes, en leur donnant une justification naturelle et éternelle, en leur fournissant une clarté qui ne relève pas de l'explication mais de l'état de fait. Le mythe crée une clarté euphorique en éliminant les complexités et les contradictions (1972, p.143). La protection du mythe est renforcée lorsqu'elle a tendance à transcender l'histoire. Or, dans le cas qui nous intéresse, il est souvent question d'une rupture dans l'histoire avec l'abondance en matière d'information, l'accessibilité des TIC, la prédominance du travail intellectuel, la possibilité de faire des choix en termes d'appartenance communautaire, etc. On peut même aller jusqu'à annoncer que ce qui a précédé relève de la préhistoire. Pour Vincent Mosco, c'est Nicholas Negroponte qui a reflété le plus cette tendance en rédigeant son ouvrage *L'homme numérique* (1995) dans lequel il a annoncé que les bits remplacent dorénavant les atomes. « Le déni de l'histoire est central pour comprendre le mythe comme discours dépolitisé car dénier l'histoire, c'est se retirer de la discussion active de l'agencement de l'humanité, des contraintes des structures sociales et de la politique du monde réel. Selon le mythe, l'âge de l'information transcende la politique car il distribue le pouvoir à chacun et en grande abondance⁹. Comme le dit aussi Mosco, les discours sur la prétendue nouvelle société qui nous est promise visent notamment à cacher la concentration croissante des leviers de communication entre les mains de quelques entreprises transnationales.

Les organismes de la « société civile » : un point de vue différent sur la fracture numérique ?

Si le SMSI a innové, c'est surtout du fait que pour la première fois de l'histoire de l'UIT, la « société civile » a été convoquée de façon officielle en tant que partenaire à part entière¹⁰. Or, les organisations membres de celles-ci ont-elles adopté sur les questions de l'importance de la fracture numérique, de la place des TIC dans nos sociétés et du partenariat public-privé les mêmes points de vue que ceux présents dans les différents rapports étudiés ci-dessus ? Avant de répondre à cette dernière question, nous nous sommes intéressés au travail de Dominique Carré qui a étudié l'évolution des discours critiques portant sur l'informatisation au cours des vingt-cinq dernières années. Il estime qu'au cours de cette période, nous avons assisté à « un revirement, pour ne pas dire un retournement de perspective. [À] la fin des années 1970, la critique sociale portait sur les limites de l'informatisation, les répercussions négatives engendrées par la technique informatique, sur l'utilisation de la technique par le capital pour aliéner davantage les travailleurs exploités » (2004, p.8). Maintenant, les discours dominants ne remettent plus en cause l'orientation du processus d'informatisation mais, au contraire, l'encouragent le plus souvent. Il poursuit son analyse en écrivant que « la plupart des acteurs sociaux développent un tout autre discours qui consiste à réclamer une informatisation plus rapide, un accès pour tous à *Internet* afin d'éviter la « *Fracture sociale* » ou de combattre le « *Fossé numérique* » ou encore développer une « *République numérique dans le cadre de*

⁹ Traduction libre du texte suivant : « The denial of history is central to understanding myth as depoliticized speech because to deny history is to remove from discussion active human agency, the constraints of social structure, and the real world of politics. According to myth, the Information Age transcends politics because it makes power available to everyone and in great abundance » (Mosco, 1998, p.60).

¹⁰ La place même de la société civile a fait l'objet de plusieurs travaux parmi lesquels nous recommandons la lecture du rapport de Marc Raboy et de Normand Landry (2004).



la société de l'information »¹¹. En conséquence, pour Dominique Carré, on peut observer une convergence en 2004, à de rares exceptions, entre discours critiques et discours promotionnels (ibid.). Si tel est le cas, comment est-il possible d'expliquer que la question de la finalité des techniques a perdu autant d'importance ? Il pense que ce changement de discours s'explique par le développement de la micro-informatique qui a permis de repousser les craintes – concernant notamment la surveillance – liées au déploiement des gros ordinateurs puis, plus récemment, par la promotion d'un sujet individualiste entrepreneur qui se retrouve un « gros » utilisateur d'informatique et d'Internet. Ce dernier a pris à la fois la figure classique du dirigeant d'entreprise qui se lance dans les affaires et la figure plus originale du militant en faveur de l'altermondialisme, de l'écologie, du féminisme, etc. Dominique Carré note qu'il « ne s'agit plus d'évaluer pour eux les répercussions engendrées par les TIC dans différentes sphères de la société ou de questionner la finalité des projets techniques, mais d'en appeler à la démocratisation de l'internet, à la gratuité de l'accès pour le rendre accessible au plus grand nombre. La question de la sensibilisation, de l'appropriation, de l'acculturation des techniques par les citoyens devient alors un élément structurant de la critique sociale. Pour ces acteurs sociaux, il devient vital de sensibiliser les populations aux TIC pour qu'elles ne ratent pas le virage de l'Internet sur les autoroutes de l'information » (2004, p.8).

L'analyse s'avère fort pertinente mais nous souhaitons y apporter une double nuance suite à nos lectures. Premièrement, insister sur la nécessité de « brancher » les exclus sur le réseau Internet n'implique pas forcément l'absence de discours critique à son sujet. Nous avons nous-même constaté que le processus d'appropriation sociale d'Internet au sein d'ATTAC a donné lieu à une prise de distance de la part de plusieurs composantes et membres de l'association. De « simple » outil utile à la mobilisation, le réseau informatique a pu être transformé en enjeu (George, 2001). D'ailleurs, certaines associations comme Imaginons un réseau internet solidaire (IRIS)¹² attirent l'attention sur la surveillance du rôle de gouvernance que s'attribue notamment l'ICANN. Deuxièmement, lors des réunions préparatoires du sommet de Genève, l'importance de ne pas uniquement attribuer des fonds chargés de résoudre la fracture numérique en fonction des questions d'infrastructure et de connectivité a été soulignée. Rédigé pour la 3^e conférence préparatoire, un document intitulé *Civil Society Statement on Information and Communication Solidarity Funding Mechanisms* a clairement mentionné que des fonds devaient aussi être consacrés à l'éducation, aux applications logicielles, au contenu et à la dissémination du savoir (SMSI, 2003). Cette différence dans l'approche de la « fracture numérique » se constate dans les propos de Myriam Horngren, coordonatrice pour la société civile du caucus sur les droits à la communication. À l'occasion d'une rencontre dite « intersession » qui s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris du 15 au 18 juillet 2003, elle a notamment déclaré que les responsables de l'organisation du sommet insistaient sur les TI en oubliant le C et considéraient la fracture numérique à partir du « cadre théorique habituel qui appelle à la libéralisation des marchés comme le seul remède pour résoudre la fracture numérique (comme s'il s'agissait de traiter d'une maladie qui n'aurait pas de lien avec les droits humains, économiques et sociaux) »¹³. Par ailleurs, la déclaration finale de la société civile a aussi tranché avec les propos de la déclaration de principes : « Nous aspirons à édifier des sociétés de l'information et de la communication dans lesquelles le développement soit défini en fonction des droits de l'homme fondamentaux et qui visent à assurer une distribution plus équitable des ressources, afin d'éliminer ainsi la pauvreté, en faisant en sorte que les ressources ne soient pas exploitées et que l'environnement soit écologiquement durable. Nous sommes convaincus qu'à cette fin les technologies peuvent constituer un moyen indispensable, plutôt qu'une fin en soi et reconnaissons ainsi que la réduction de la fracture numérique n'est qu'une étape pour parvenir au développement pour tous » (SMSI, 2004b, p.3).

¹¹ En italiques dans le texte initial.

¹² dont la présidente, Meryem Marzouki, était présente parmi les leaders de la société civile au sommet de Genève.

¹³ Traduction libre du texte suivant : « the usual framework of market liberalisation as the only remedy to solving Digital Divide (as if it was an illness of itself with no relation to human rights, economic and social issues) » (2003).



L'emploi du pluriel pour parler « des sociétés de l'information et de la communication » vise à essayer de prendre une distance avec la conception dominante de la « société de l'information » empreinte de néo-libéralisme et de déterminisme technique. Toutefois, les propos émettant des doutes sur la pertinence même d'accorder la priorité au large déploiement des TIC nous ont semblé relativement peu nombreux. Ainsi, un point de vue tel que celui de Steve Buckley, le président de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), apparaît finalement assez minoritaire lorsqu'il dit que nous devrions tous admettre que les personnes pauvres ont plus besoin d'eau potable que de connectivité rapide même si l'information peut contribuer à résoudre des problèmes vitaux (2003). Sur ce point du moins, il semble bien qu'il y ait un quasi-consensus entre représentants des États et de la société civile, du moins parmi les organisations qui étaient présentes au sommet¹⁴.

Références bibliographiques

Association Act Up Paris, 2004, « Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle : les labos et leurs brevets tuent ! », 27 avril. <<http://www.actupparis.org/article1645.html>>.

BARTHES Roland, 1972, *Mythologies*, New York : Noonday Press. Édition originale en langue française : *Mythologies*, Paris : Le Seuil, 1957.

BUCKLEY Steve, 2003, « Community media and the information society », article paru dans Ifex : International freedom of expression exchange, octobre. <<http://www.ifex.org/en/content/view/full/55412>>.

CARRÉ Dominique, 2004, « Des dégâts du progrès... au marketing de l'usage. Revirement de perspectives en matière de critique sociale dans le champ Informatique et société », dans *Société de l'information, société du contrôle ?, Évolution de la critique de l'informatisation*, actes du 13^e colloque international du Centre de coordination pour la Recherche et l'Enseignement en Informatique et Société (CREIS), Paris, du 30 juin au 2 juillet 2004.

EINSIEDEL Edna F. et Melissa P. INES, 2000, « Communication and development : Challenges of the New Information and Communication Technologies », dans *Transforming Development : Foreign Aid for a Changing World*, Toronto : Jim Freedman, pp. 255-267.

GEORGE Éric, 2001, « Le processus d'appropriation sociale de l'Internet en formation : le cas d'ATTAC », dans *Téléservices publics Usages et citoyenneté*, Actes du 12^e colloque du Centre de coordination pour la Recherche et l'Enseignement en Informatique et Société (CREIS), Paris, du 28 au 30 mars 2001. <http://www.creis.sgdg.org/manifs/collocs/is01_actes_colloque/ericgeorge.htm>.

Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT), 2002, Allocution de Peter Harder, Président du GEANT, réunion spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux

¹⁴ Pourtant, ce quasi-consensus n'a pas permis de prendre de décisions sur la fracture numérique lors du sommet de Genève, faute d'engagements financiers. Celles-ci ont été reportées à la conférence de Tunis. En conséquence, les éléments présents dans la déclaration de principes et le plan d'action ne relèveront que des intentions pendant bien des mois, voire pendant des années. Comme l'écrivent Marc Raboy et Normand Landry, « cela constitue clairement un important échec du Sommet et un manque flagrant de volonté politique de la part des chefs d'États de prendre les mesures nécessaires à la transposition réelle des principes adoptés au Sommet » (2004, p.159).



technologies de l'information et des communications au service du développement, New York, 17 juin 2002. <http://www.dotforce.org/reports/documents/63/harder_unga_fr.html>.

HORNGREN Myriam, 2003, « Right to communicate ? », Extrait du forum de discussion IS : Voices of the South, 22 juillet. <http://www.dgroups.org/groups/IS/index.cfm?op=dsp_showmsg&listname=IS&msgid=78877&cat_id=2777>.

ICT Task Force, 2004, *Second annual report of the Information and Communication Technologies Task Force*, Conseil économique et social, Organisation des Nations-Unies, New York, session du 23 juin au 28 juillet.

LACROIX Jean-Guy, 1994, « Entrez dans l'univers merveilleux de Videoway », dans *De la télématique aux autoroutes électroniques. Le grand projet reconduit*, Jean-Guy Lacroix, Bernard Miège et Gaëtan Tremblay (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, et Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, pp. 137-162.

LOUM Ndiaga, 2003, *Internet - Mondialisation – Afrique : Pour une théorie critique face à la « doxa » euphorique*, rapport postdoctoral pour le Groupe de recherche interdisciplinaire sur la communication, l'information et la société (GRICIS), Montréal : Université du Québec à Montréal (UQAM).

MOSCO Vincent, 1998, « Myth-ing Links : Power and Community on the Information Highway », *The Information Society*, n° 14, pp. 57-62. <<http://www.carleton.ca/~vmosco/dun.txt>>.

NEGROPONTE Nicholas, 1995, *L'homme numérique*, Paris : Robert Laffont,

Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), 2003, *Perspectives des technologies de l'information*, Paris : Service des Publications de l'OCDE.

RABOY Marc et Normand LANDRY, 2004, *La communication au cœur de la gouvernance globale. Enjeux et perspectives de la société civile au sommet mondial de la société de l'information*, Montréal : Université de Montréal, mai. <<http://www.lrpc.umontreal.ca/smsirapport.pdf>>.

RALLET Alain et Fabrice ROCHELANDET, 2003, « La fracture numérique: une faille sans fondement ? », *Usage et appropriation des TIC*, 2e séminaire de travail de Marsouin. <http://www.marsouin.org/IMG/pdf/rechelandet_rallet-fracturenum1003.pdf>

SCHOLTE Jan Aart, 2001, « Qu'est-ce que la société civile Mondiale ? », *Courrier de la Planète, Société civile mondiale, la montée en puissance*, no 63. <<http://www.solagral.org/publications/cdp/cdp63/article1.htm>>.

SHADE Leslie Regan, 2003, « Here comes the Dot Force ! The new cavalry for equity ? », *2001 Bugs. Globalism and Pluralism*, Tome 4, Gaëtan Tremblay et Armand Mattelart (dir.), Québec : Presses de l'Université Laval, pp. 95-107.

SHADE Leslie Regan et Marita MOLL, 2004, « Vision impossible ? The World Summit on the Information Society », dans *Seeking Convergence in Policy and Practice : Communications In the Public Interest*, vol. 2, Marita Moll et Leslie Regan. Shade (dir.), Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA). <<http://www.globalcn.org/en/article.ntd?id=1983&sort=1.10>>.



Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), 2004a, *Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire, Déclaration de principes*, Document WSIS-03/GENEVA/DOC/4-F.

<http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=en&id=1161|1160>.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), 2004b, *Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains. Déclaration de la société civile*, <http://www.worldsummit2003.de/download_en/WSIS-CS-Dec-121103-fr.pdf>.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), 2003, *Civil Society Statement on Information and Communication Solidarity Funding Mechanisms*, Submitted by the Content and Themes Subcommittee with inputs from those present at the South-South and Friends of the South Meeting WSIS Prep Com 3, 25 Septembre. <<http://www.worldsummit2003.de/en/web/472.htm>>.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), 2002, *Proposed Themes for the Summit and possible Outcomes*, WSIS Executive Secretariat, Document WSIS/PC-1/DOC/4-E, 31 mai. <<http://www.itu.int/osg/spu/wsis-themes/com04/com04.html>>.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), 2002b, *Coordinating Committee of Business Interlocutors (CCBI)*, Document WSIS/PC-2/CONTR/35-E, 10 décembre.

Union internationale des télécommunications), 2002, *SMSI : information de base*. <<http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>>.

WARSCHAUER Mark, 2002, « Reconceptualizing the Digital Divide », *First Monday*, vol 7, no 7. <http://www.firstmonday.dk/issues/issue7_7/warschauer/>.